



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E135686

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2024

ÉDITÉ LE 06/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2002

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 442 032 918 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8201357

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 144764171031

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 144764171031

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DECELLE SARL

156 COURS FAURIEL  
42100 ST ETIENNE

Téléphone : 04 77 21 76 36

Fax : 04 77 32 30 18

Portable :

Site Internet :

E-mail : sarl.decelle@gmail.com

Responsabilité légale :

DECELLE PIERRE CO-GÉRANT / DECELLE SEBASTIEN ARTISAN

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 28/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 22/09/2022         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 22/09/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.